

# IUFM MONTPELLIER : Privilèges, tolérance ou aumône ? Non, des droits !



**A**ctuellement, les administrations fonctionnent largement grâce aux contrats précaires, qui répondent à de réels besoins ; par exemple, un quart de l'effectif de l'IUFM de Montpellier est en CES, CEC ou emploi-jeune, sans compter les « contrats rectorat » et les « contrats d'établissement ».

La multiplicité de ces types de contrat et l'inégalité des conditions de travail qui va avec, tendent à mettre en concurrence, à diviser les personnels d'une même administration : ce qui est un droit acquis pour les uns, les titulaires, devient un privilège en comparaison avec l'aumône qui est faite aux autres, les précaires. Cette différence de traitement est liée à la réussite à un concours fondé sur de prétendus critères d'objectivité et de compétences ; alors que cette réussite dépend surtout de la préparation auprès d'un organisme homologué, et que les véritables compétences s'acquièrent sur le terrain.

Pourtant, aussi qualifiés et compétents de fait que les titulaires, les salariés précaires accomplissent les mêmes tâches, mais n'ont pas les mêmes droits qu'eux vis-à-vis de la législation du travail :

- garantie de l'emploi ;
- prise en compte de l'ancienneté, pour les augmentations de salaire ou l'accès aux concours internes ;
- grille de salaire ;
- durée du temps de travail ;
- durée des congés payés ;
- accès à une formation permanente qualifiante.

D'après quels critères ce système inégalitaire orchestré par l'État et défendu par certains contre les dangers d'une privatisation, peut-il se prétendre « service public » ?

N'a-t-on pas là aussi un « service » régi par les rapports de force entre des travailleurs et un État patron qui compresse son personnel administratif en vue de réduire les coûts de fonctionnement ?

N'a-t-on pas là aussi, comme dans le privé, un système soumis aux lois du marché, du profit et de la rentabilité à tout prix ? Un véritable service public est, au contraire, un service collectif de qualité sans cesse amélioré, où le faire-ensemble et la solidarité remplacent la compétition.

Pour ce faire, il est évident qu'il faudra sortir du contexte capitaliste, et donc mettre en place dès maintenant une stratégie de lutte permettant d'unifier tous les travailleurs sur le plan économique, seul lien fédérateur entre eux.

Il est temps de se rappeler que les rapports de force entre les travailleurs et l'État patron n'ont pas toujours été au détriment des travailleurs.

D'ores et déjà, mettons nos moyens en accord avec nos buts :

- Organisons-nous à la base, sans mot d'ordre venu d'en haut, dans nos lieux de travail, d'étude ou de vie, que chacun de nous participe aux prises de décision.
- Luttons contre toute forme d'inégalité et de précarité des statuts.
- Exigeons l'embauche, sans concours ni sélection, des travailleurs précaires ou non, sous la forme de CDD, de CDI ou de titularisation, au choix du salarié.
- Exigeons que le budget consacré aux concours serve à financer une formation permanente authentique, déterminée par les travailleurs.

## Égalité économique pour tous les travailleurs !

Syndicat Intercorporatif de l'Hérault

Le SIH, adhérent à la Confédération Nationale du Travail, section de l'Association Internationale des Travailleurs, est une organisation révolutionnaire anarcho-syndicaliste dont le but est l'instauration du communisme libertaire. Ses moyens sont l'action directe syndicale et sociale, la grève, le boycott, le sabotage du bénéfice patronal...  
040708

**PERMANENCE LE DERNIER SAMEDI DU MOIS DE 10H À 11H30 AU CAFÉ DU THÉÂTRE - 3 PLACE DE LA COMÉDIE - SALLE DU 2E ÉTAGE**

Pour recevoir gratuitement 2 numéros de notre journal, écrire à :

**CNT-AIT - BP 51142 - 34008 MONTPELLIER CEDEX 1**

Nom, prénom :  
Adresse :

Secteur d'activité :